

Fracture rurale Facture électrique

Présentation du mémoire de
l'Association Québec solidaire Huntingdon

*À la Commission
sur le Projet de parc éolien à Saint-Cyprien
à Saint-Cyprien-de-Napierville*

19 Juin 2015



Nous désirons d'abord remercier la Commission de nous recevoir. Notre association Québec solidaire Huntingdon (QsH), désire partager avec votre Commission nos préoccupations face au projet de parc éolien à St-Cyprien-de-Napierville par le promoteur Kanawake Sustainable Energy (KSE), nom depuis peu francisé en EDK. Nous souhaitons aussi vous faire part de nos recommandations et espérons que vous en tiendrez compte dans votre analyse de l'acceptabilité de ce projet. Nous souhaitons aussi vous entretenir, par le biais de l'historique de ce projet et du développement éolien dans notre région, du manque de planification et de balises dans le développement des énergies renouvelables, dans la gestion de la production et de la distribution de celles-ci, développement qui, selon toute logique, devrait se faire selon les principes du développement durable, concept qui sous entend, pour les êtres humains, « un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société. ».¹

Introduction

L'Association locale Québec solidaire Huntingdon (QsH) est née de la préoccupation pour le bien-être et les droits de nos concitoyennes et concitoyens et de la nécessité de créer une structure politique locale pour acheminer leurs voix à l'Assemblée Nationale via un parti prônant la démocratie participative, la justice sociale et le bien commun. Afin de redonner à la population québécoise le goût d'être enfin «maîtres chez eux», un gouvernement solidaire remettra entre les mains de la population le soin de définir son avenir politique et son projet de société.»² Nous croyons que la démocratie est beaucoup plus qu'un vote tous les 4 ans avec de belles promesses qu'on s'empresse de renier une fois élus.

Préambule:

NOUS avons suivi de très près le dossier du développement de l'industrie éolienne dans notre circonscription.

Dès sa fondation, Québec solidaire faisait la promotion des multiples énergies vertes et poussait le gouvernement Charest à aller de l'avant dans cette filière énergétique. Mais rapidement l'on s'est rendu compte que le Parti Libéral du Québec allait développer ces

¹ Pour l'AFNOR (Association française de normalisation) en 2012, on ne peut qualifier un développement de durable « si les composantes de l'écosystème et leurs fonctions sont préservées pour les générations présentes et futures ». Dans cette définition, les "composantes de l'écosystème" incluent, outre les êtres humains et leur environnement physique, les plantes et les animaux. Pour les êtres humains, le concept sous-entend un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société. ».

http://fr.wikipedia.org/wiki/Développement_durable

² <http://www.quebecsolidaire.net/le-parti/a-propos/>

nouvelles énergies non pas pour sortir des énergies fossiles, dans un souci de protection de l'environnement ni pour le bien commun, mais avec une visée industrielle et politique.

En effet l'appel d'offre pour lequel a souscrit TCI en y entraînant KSE a été lancé en 2008 par le gouvernement Charest alors minoritaire peu avant les élections

Les député de Québec solidaire ont maintes fois répété qu'il est inconcevable que les parcs éoliens soient érigés dans des zones où ils nuiront au bien-être des communautés»³

La controverse ne situe pas au niveau de la vision pro-éolienne versus la vision anti-éolienne, mais sur le comment, où, par qui et pour qui ce développement doit se faire

Nous souhaitons qu'enfin la voix des citoyens soit entendue et que leur volonté d'«être maîtres chez eux» devienne une réalité concrète. Nous rappelons avec insistance au conseil des ministres qu'un gouvernement est une structure que s'est donné le peuple pour administrer le bien commun, et qu'en conséquence **il se doit d'être au service du peuple et non le valet de l'industrie qu'il s'est révélé être, tous partis confondus , depuis des décennies.**

Nous allons d'abord présenter la position de notre association sur le développement de l'énergie éolienne dans notre région, position adoptée en assemblée générale spéciale le 26 novembre 2014 . Ensuite nous vous ferons part des raisons qui font que selon nous, le projet d EDK devrait être rejeté.

Québec Solidaire Huntingdon promeut la production éolienne, en accord avec la position du parti :

- 1- Lorsque cela répond à une demande réelle, à court et à moyen terme
- 2- Lorsque la production de cette énergie fait partie d'un plan global d'économie d'énergie (isolation des bâtiments, géothermie, transport en commun, taxe sur les véhicules énergivore, etc).
- 3- Lorsqu'une analyse des impacts environnementaux a été faite en fonction des différentes autres filières énergétiques (hydro-électricité, hydrolienne, solaire, marée motrice, biomasse, etc.)
- 4- Lorsque cette énergie remplace des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon)
- 5- Lorsque cette production est sous contrôle public
- 6- Lorsqu'elle contribue au développement économique du Québec et de ses régions

³ Plan Vert Qs p5 <http://www.quebecsolidaire.net/publications/le-plan-vert/>

.voir aussi <http://www.quebecsolidaire.net/nergie-eolienne-confiee-au-prive-une-perte-pour-lensemble-des-quebecois-et-pour-les-collectivites-locales/>

- 7- Lorsque son implantation se fait démocratiquement, dans le respect des citoyens , ce qui inclut l'acceptabilité sociale, les effets sur la santé (bruit, distance séparatrice), sur la faune et la flore
- 8- Lorsque ses lieux d'implantation tiennent compte de la qualité des terres affectées, de la capacité des réseaux électriques et du coût d'aménagement de nouvelles lignes de transport et de distribution.

Critère 1 - Lorsque cela répond à une demande réelle, à court et à moyen terme

Il n'y a pas de besoin actuel en électricité pour les dix prochaines années, ce fait a été diffusé sur toutes les tribunes

Critère 5- Lorsque cette production est sous contrôle public

Nous avons appris lors de la première partie des audiences du BAPE qu'Hydro-Québec n'a pas le contrôle sur la gestion des contrats ni sur les appels d'offre d'électricité, qui sont commandés par le conseil des ministres.

Les citoyens, la société québécoise n'ont donc aucun pouvoir et aucune voix au chapitre dans ce développement anarchique

De plus si l'on regarde la loi sur la Régie de l'énergie, chapitre R-6.01

«71.1. La fourniture d'électricité est destinée exclusivement à la satisfaction des besoins des marchés québécois.»

Ces besoins sont satisfaits en priorité par la fourniture d'électricité autre que patrimoniale vendue au distributeur d'électricité, puis lorsque cette fourniture est écoulee, par l'électricité patrimoniale.⁴»

Pour nous cela s'apparente à une tentative insidieuse privatisation.

Critère 6. Lorsqu'elle contribue au développement économique du Québec et de ses régions

⁴ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FR_6_01%2FR6_01.htm

Elle ne nous enrichit pas elle nous appauvrit

Avec une **capacité de production plus élevée, due en grande partie à l'éolien sous contrôle privé**, le Québec connaît des surplus de production très importants qui perdureront pendant au moins une quinzaine d'années. La **Commission sur les enjeux énergétiques du Québec** estime que ces surplus ne peuvent être écoulés que sur les marchés d'exportation., environ 20 TWh en 2012, est exporté en période hors pointe à un prix moyen de l'ordre de 3 cents le kWh.

Cette réalité se traduit par **une subvention annuelle aux producteurs privés d'électricité qui atteindra 1,2 milliard de \$ en 2017**, aux frais des consommateurs d'électricité et des contribuables."

Réal Reid, ingénieur, spécialiste en énergie, co-auteur de l'ouvrage« L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique» affirme dans son mémoire à la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*. **«Beaucoup, beaucoup trop cher ON A NEGLIGE LA VARIABLE LA PLUS IMPORTANTE :LA QUALITE DE LA RESSOURCE, qui est le premier et de loin le plus important des facteurs affectant le coût de l'éolien»⁵**

Le gouvernement nous dit que cette industrie est créatrice d'emplois et de revenus pour l'État. Or **«pour créer ces 5000 emplois, les Québécois paient environ 1 milliard de dollars de trop par année, soit 188 000\$ par emploi.»⁶**

Cet argent ne servira pas à financer nos hôpitaux, à améliorer notre système d'éducation ou à réparer nos routes. Encore moins à réduire la dette que le PLQ se plait à nous brandir pour justifier les coupures dans les services publics. Non. **Ces milliards sont versés aux promoteurs privés d'énergie.**

Régionalement, le projet de KSE ne créera que 2 à 4 emplois pour 20 ans

-Redevances à la municipalité et autres sommes dans les fonds d'indemnisation pour pertes agricoles et pour les autres nuisances , le fond de démantèlement etc

Le promoteur s'est engagé lors de la première partie des audiences à déposer des sommes dans ces fonds, mais rien n'était encore fixé, signé; tout était flou

Qui nous assure que des sommes seront versées, que des sommes **adéquates** seront versées?

⁵ http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20130910_038_Real_Reid_M.pdf

⁶ <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201408/27/01-4794906-surplus-deelectricite-une-facture-de-79-milliards.php>

Aux États-Unis seulement, 14,000 éoliennes sont laissées à l'abandon, fantômes d'acier rappelant les moulins à vent contre lesquels combattait Don Quichotte!⁷

Critère 4- Lorsque cette énergie remplace des énergies fossiles

Concernant la contribution du projet de KSE, et de l'industrie éolienne en général, à la réduction des gaz à effet de serres, notons qu'en fait, ce n'est pas l'éolien lui-même qui pourra améliorer notre bilan environnemental mais bien le passage du pétrole à l'électricité pour les véhicules et machineries de tout genre, une politique d'économie d'énergie, le kilowatt le moins cher étant celui que l'on utilise pas.

Critère 7 et 8 Impacts environnementaux et sociaux

L'énergie éolienne en soi est évidemment plus écologique que les énergies fossiles.

Mais un parc éolien de dizaines de grandes éoliennes a des impacts sur l'équilibre du milieu qui sont loin d'être écologiques.

Notion d'impacts sociaux

Marie-Ève Maillé, Ph communication à l'UQÀM est maintenant chercheuse à l'Université Albert-Ludwigs, à Freiburg, en Allemagne, où elle travaille sur l'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne. En septembre 2013, dans son mémoire à la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*, elle portait à l'attention des commissaires que «la question fondamentale des impacts sociaux du développement énergétique demeure relativement absente du débat ou qu'elle n'y occupe pas, à tout le moins, la place prépondérante qu'elle devrait occuper.»⁸

Elle précise « De manière générale, sont considérés comme des impacts sociaux, tous changements à la façon de vivre des gens, à leur culture, à leur communauté, à leurs systèmes politiques, à leur environnement, à leur santé et à leur bien-être, mais aussi toutes atteintes à leurs droits civiques, à leur sécurité économique, à leurs peurs et à leurs aspirations pour eux-mêmes, leurs enfants ou leur communauté».⁹

⁷ <http://toryaardvark.com/2011/11/17/14000-abandoned-wind-turbines-in-the-usa/>

<http://lepetitrapporteurdunet.unblog.fr/2014/08/28/le-grand-mensonge-14-000-eoliennes-abandonnees-aux-usa/>

⁸ http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131008_291_Marie_Eve_Maille_M.pdf

⁹ ibid

Critère no 8. Lorsque ses lieux d'implantation tiennent compte de la qualité des terres affectées, de la capacité des réseaux électriques et du coût d'aménagement de nouvelles lignes de transport et de distribution.

Qualité et caractéristiques des terres affectées

Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols de Saint-Cyprien, comme ceux de Saint-Valentin sont majoritairement de classe 2¹⁰, en plus d'être situés dans la meilleure zone agroclimatique du Québec, celle qui offre le plus grand éventail de possibilités culturales.¹¹. Dans le rapport de la firme FBE Bernard experts, commandé par la municipalité de Saint-Cyprien, on note la perte permanente de 5.2 hectares de très bonnes terres agricoles (de classe 2) et de 15.3 hectares supplémentaires pendant les travaux, qu'il sera selon plusieurs agriculteurs avec qui nous avons discuté, difficile de rendre d'aussi bonne qualité une fois les travaux achevés. Dans un contexte où la superficie agricole ne représente au Québec que 2% du territoire, et que ce territoire est progressivement grignoté hectare par hectare, et considérant la qualité exceptionnelle des sols de notre région montréalaise, ces pertes sont inacceptables.

Toujours selon le rapport de la firme FBE, considérant les obstacles permanents que le projet planterait dans la zone de 500 ha, ce projet affecterait l'homogénéité de ces six exploitations agricoles de même que l'homogénéité de la communauté dans laquelle il serait implanté.

Le rapport conclut que le projet devrait être implanté sur des sites plus appropriés, sur des terres de moins bon potentiel et des exploitations agricoles moins homogènes¹²

Réseaux électriques et coût d'aménagement

Le contrat signé entre Hydro-Québec et KSE pour le parc éolien de Saint-Cyprien est symptomatique : on y apprend **qu'HQ va rembourser à KSE le coût réel de conception et de construction du réseau collecteur majoré d'une allocation de 15% pour couvrir les frais d'entretien et d'exploitation. Même gentillesse d'Hydro pour le coût réel de conception et de construction du poste de sectionnement, lui aussi majoré d'une allocation de 15% pour couvrir les coûts d'entretien et d'exploitation de KSE...**Au bas mot, Hydro-Québec prévoit 4.5 millions , mais c'est sans compter les dépassements de coûts inévitables.

¹¹ Selon La Financière agricole [en ligne (18 mai 2011) : www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/prog/assu/asrec/guid_norm/cmo_2009.pdf].

¹² Groupe FBE Bernard experts Implantation de huit éoliennes en zone agricole , Avis préliminaire, impact du projet sur l'agriculture, 30 juillet 2014

Critère 7. Lorsque son implantation se fait démocratiquement, dans le respect des citoyens, ce qui inclut :

1-l'acceptabilité sociale

2-les effets sur la santé

3-sur la faune et la flore.

1- Acceptabilité sociale et démocratie ne sont pas au rendez-vous:

1A-Position de Québec solidaire envers les Premières Nations

Nous tenons d'abord à affirmer qu'avec le parti Québec solidaire, nous reconnaissons la souveraineté du peuple autochtone à laquelle il n'a jamais renoncé.

Cette reconnaissance est inscrite dans le programme même de Québec solidaire qui pour ce faire *liera tout projet de développement sur le territoire des communautés autochtones à la signature d'une entente avec ces communautés pour s'assurer que le projet leur convient;*

Si Qs entend respecter le pouvoir des communautés autochtones sur les développements dans leur territoire, nous demandons la réciprocité pour les projets que les entreprises autochtones voudraient implanter dans nos communautés.

Finalement, ce qui heurte grandement les municipalités et les citoyens, ce sont les manquements flagrants à la démocratie et la façon dont ce dossier a été mené par TCI au départ puis KSE et les signataires de contrat avec ces entreprises.

1B-Recherche de consensus et démocratie

Dès 2011, les commissaires du BAPE affirment dans le rapport sur le projet de St-Valentin estime qu'il faut chercher à « construire un consensus » avant d'aller de l'avant. Rien n'a été fait dans ce sens. Les promoteurs ont plutôt essayé de passer outre le consentement de la municipalité et des citoyens.¹³

D'autres irritants sont venus envenimer le débat :

-Le maire N.Lefebvre qui poursuit sa municipalité

-l'opposition soutenue de toute la région depuis 10 ans qui n'est pas tenue en compte

¹³ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape279.pdf> p138

-projet et étude d'impact incomplets

-le financement du projet qui provient, de l'aveu même du promoteur des casinos virtuels ¹⁴.».

-et finalement une source d'inquiétude :

*Le Code criminel prévoit que les jeux de hasard et d'argent doivent être opérés par les gouvernements provinciaux. Les Mohawks soutiennent que cette disposition du Code criminel ne s'applique pas à eux pour des raisons constitutionnelles et historiques».*¹⁵

Si on invoque cet argument pour éviter de se conformer à une loi en vigueur au Québec, nombreux sont ceux qui craignent que l'on en fasse autant pour d'autres lois et règlements provinciaux et municipaux s'appliquant à ce projet.

2-Impacts sur la Santé

Nous avons traité ce sujet de façon exhaustive dans notre mémoire.

Nous allons tenter d'en donner un aperçu aussi large que possible de façon succincte, en utilisant le canevas de deux articles qui résument fort bien les recherches que nous avons effectuées pour notre mémoire.¹⁶

L'industrie éolienne en général et plusieurs organismes de santé publique insistent sur le fait qu'il n'y a pas d'études démontrant un lien de cause à effet entre l'installation d'éoliennes et les symptômes dont se plaignent les résidents autour de ces parc éoliens. Cependant, il y a de plus en plus d'évidences, de chercheurs et de médecins spécialistes qui corroborent et expliquent les symptômes dont se plaignent ces résidents.

En 2011, «plus de 40 médecins du Centre-du-Québec pressent le Gouvernement du Québec d'éviter d'installer des éoliennes industrielles pouvant atteindre une hauteur de 400 pieds en milieu habité. Ils en viennent à la conclusion que les risques potentiels pour la santé des riverains sont réels et que l'insuffisance actuelle d'étude sur le sujet ne permet pas d'établir, avec certitude, une distance séparatrice sécuritaire pour la santé de ceux-ci

Lors du congrès de l'Assemblée des médecins allemands (l'équivalent de L'Association Médicale Canadienne) à Frankfort en mai 2015, une résolution portant sur les impacts de l'éolien a été présentée et les médecins ont jugé que l'enjeu était important et ont

¹⁴ <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2010/08/20100831-065801.html>

¹⁵ <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2010/08/20100831-065801.html>

¹⁶ <http://www.economiamatin.fr/news-eoliennes-une-etude-americaine-demonstre-le-mecanisme-responsable-des-effets-nefastes-des-infrasons>
<http://www.economiamatin.fr/news-eolienne-scandale-sante-allemande-interdiction-eolien>

donné mandat aux instances de cet organisme de s'y pencher encore plus sérieusement pour que l'on puisse présenter un dossier percutant au gouvernement. Ils veulent presser le gouvernement de pousser plus loin les recherches. Ils s'interrogent aussi sur les méthodes de mesure du son utilisées. Ils en concluent, qu'il n'y a pas de preuve que ces émissions (basses fréquences et infrasons) **sont sécuritaires pour la santé**. «there is no proof that these emissions are safe from a health perspective »¹⁷ Ils se basent donc sur le principe de précaution, contrairement à ce que fait ici la Santé publique qui s'appuie elle sur le fait qu'il n'y a pas de preuve **que ces fréquences sont nocives**. Deux façons de penser à l'opposé.

Se basant sur le principe de précaution, l'Assemblée des médecins allemands prônent un moratoire jusqu'à ce qu'il y aie suffisamment de données probantes qui permettent d'exclure avec une quasi certitude que ces fréquences aient des effets nocifs pour la santé. «a moratorium of wind power developments in close proximity to settlements until sufficiently robust data is available that excludes any hazards with a high probability»¹⁸

Ce qui se passe actuellement dans la controverse éolienne, c'est que les gouvernements et de nombreux chercheurs nient la réalité en l'attribuant à l'effet nocebo. C'est irresponsable et méprisant pour les personnes qui souffrent et qui de surcroît se font dire qu'ils sont responsables d'avoir créé leurs symptômes.

Or sur le très officiel site du [Ministère des affaires étrangères](#) de la Suisse, un rapport établi pour l'armée mentionne l'utilisation des infrasons afin de provoquer de violentes nausées dans le cadre du contrôle des foules.

«Le "*Journal des Médecins de Famille Canadiens*" a récemment publié un article permettant de préparer ceux-ci à reconnaître le nombre croissant de patients qu'ils seront amenés à rencontrer, afin de prévenir leurs difficultés à reconnaître l'origine de symptômes dont les patients eux-mêmes ne sont généralement pas conscients.

Il y a quelques mois, la *Royal Society of Medicine* publiait une étude permettant d'aider les praticiens à établir le diagnostic des effets sanitaires néfastes de ces éoliennes, les patients n'étant pas toujours conscients des raisons de leurs symptômes. Un rayon de 10km y était retenu. Bien que leur étiologie n'était pas l'objet de l'étude, cette distance, ainsi que les symptômes décrits, évoquent la responsabilité des infrasons dans la survenue de nausées migraines vertiges acouphènes, troubles du sommeil, pression dans les oreilles, tachycardie. La *Royal Society of medicine* conclut : «International reports of **symptoms are consistent**, and it is **imperative** that a systematic approach to diagnosis of AHE/IWT be adopted.¹⁹

¹⁷ <https://www.wind-watch.org/documents/intensivierung-der-forschung-zu-moeglichen-gesundheitlichen-auswirkungen-bei-betrieb-und-ausbau-von-windenergieanlagen/>

¹⁸ ibid

¹⁹ <http://shr.sagepub.com/content/5/10/2054270414554048.full>

À la demande de l'Etat du Wisconsin 4 cabinets d'acoustique ont effectué une étude sur les bruits produits par les éoliennes. Ils ont conclu à l'unanimité que les infrasons constituaient un problème grave susceptible de compromettre l'avenir de la filière»²⁰.

Les dernières publications scientifiques sont concluantes et exposent la réalité des impacts :

- Paul D Schomer ingénieur américain en acoustique, a mis en évidence la forte corrélation entre les infrasons émis et les symptômes éprouvés par les résidents, symptômes dont le mécanisme a été décrit par le Dr Alex Salt, spécialisé dans la physiologie des fluides de l'oreille interne

- J.Mikolajczak a démontré l'augmentation du taux de cortisol et le retard de la croissance et de la prise de poids(jusqu'à10%) sur des oies élevées à 500m d'éoliennes. Au Portugal, pour sa thèse vétérinaire, T. Curto e Costa a analysé le cas d'une famille souffrant du syndrome éolien qui élevait des chevaux dont les pattes antérieures se déformaient. **La Cour Suprême portugaise a ordonner le démantèlement des éoliennes, dans son jugement du 30 mai 2013, décision n°2209/08.OTBTVD.L1.S1.**²¹

Le cortisol est une hormone d'adaptation au stress. Son dosage sanguin sert de marqueur de ce stress.

Alex Salt a démontré que les infrasons sont transmis au cerveau et maintiennent l'organisme en état d'alerte physiologique, même pendant le sommeil.²²

Cet état d'alerte permanente est lié à l'augmentation du cortisol, **qui a à moyen et long terme de graves effets sur la santé diabète augmentation taux de cholestérol et des triglycérides, inhibition de la croissance par action sur le cartilage, sans compter les risques à la santé cardio-vasculaire.**

Pouvez-vous imaginer messieurs les Commissaires, dans quel état sont alors mes concitoyens qui vivent depuis presque 15ans une situation dans laquelle ils se sentent littéralement vivre en état de siège !

²⁰ <http://www.economiamatin.fr/news-eolienne-scandale-sante-allemande-interdiction-eolien>

-l'étude originale :**A Cooperative Measurement Survey and Analysis of Low Frequency and Infrasound at the Shirley Wind Farm in Brown County, Wisconsin** <https://globalwindenergyimpact.files.wordpress.com/2013/02/shirley-lfn-infrasound1.pdf>

²¹ <http://www.dgsi.pt/jstj.nsf/954f0ce6ad9dd8b980256b5f003fa814/4559d6d733d1589780257b7b004d464b?OpenDocument>

²² <http://oto2.wustl.edu/cochlea/romesalt.pdf>

-Steve Cooper a fait le lien entre les symptômes (migraines, nausées...) et les infrasons en devisant une expérience où les éoliennes étaient successivement mises en marche puis arrêtées et en analysant si les symptômes ressentis correspondaient au temps où les éoliennes fonctionnaient. Il a conclu qu'il y avait une forte corrélation entre le fonctionnement des éoliennes et les sensations et symptômes ressentis²³

-Des acousticiens eux-mêmes ont rapportés avoir été victimes de ces mêmes effets alors qu'ils étaient venus effectuer des mesures des infrasons. Malcom Swinbanks expert en contrôle du bruit a partagé son expérience lors du 6th International Meeting on Wind Turbine Noise Glasgow 20-23 April 2015²⁴. Un autre acousticien, McPherson, a rapporté avoir souffert des mêmes symptômes en faisant son étude pour mesurer le bruit d'un parc éolien²⁵

-La cohérence et l'effet d'entraînement

Une toute nouvelle étude publiée en décembre 2014 dans la revue *Acoustics Australia* porte sur un phénomène qui pourrait expliquer l'importance des infrasons émis par un parc d'éoliennes. Cette étude « **Constructive interference of tonal infrasound from synchronised wind farm turbines** » porte sur l'interférence constructive des ondes sonores quand plusieurs éoliennes sont en phase et sur le phénomène d'entraînement bien connu en science, qui provoque le mouvement en phase des éléments placés dans un espace donné.

Ces 5 études récentes viennent objectiver à l'aide de données probantes la réalité des symptômes éprouvés par les résidents et font la preuve que l'effet nocebo n'était pas en cause dans les symptômes rapportés ; que les symptômes n'étaient pas causés par la réaction négative des gens envers les éoliennes autour de leur maison.

Pour Mauri Johansson, MD, spécialisé en médecine du travail au Danemark, « Il est clair que la corruption politique institutionnelle et le manque d'éthique professionnelle de la part des acousticiens de l'industrie éolienne et chercheurs en santé publique, qui ignorent ou nient l'existence des problèmes de sommeil et de santé ainsi que les effets à long terme de graves dommages pour la santé ne se limite pas au Danemark. »²⁶

²³ <http://www.pacifichydro.com.au/english/our-communities/communities/cape-bridgewater-acoustic-study-report/?language=en>

²⁴ <https://www.wind-watch.org/documents/direct-experience-of-low-frequency-noise-and-infrasound-within-a-windfarm-community/>

<http://docs.wind-watch.org/WTN2015-Swinbanks.pdf>

²⁵

http://www.acousticecology.org/wind/winddocs/health/Ambrose%20Rand_Bruce%20McPherson%20Infrasound%20and%20Low%20Frequency%20Noise%20Study.pdf

²⁶ OPEN LETTER

Big Wind turbines, health and disease – a Danish perspective

http://docs.wind-watch.org/Open_letter_About_Danes_and_WTS_6July2013.pdf

Il est nécessaire de poursuivre les recherches, de faire surtout des études épidémiologiques, transversales, ici au Québec, des études pour expliquer les symptômes avérés rapportés par tant de personnes et de médecins, qui eux vivent avec ces problèmes de santé au quotidien. En attendant, il faut appliquer le principe de précaution et ne pas permettre l'installation de ces parcs éoliens près et autour de nos villages.

3-Impacts sur la faune

Plusieurs citoyens ont exposé le fait que la zone projetée pour le projet de KSE est un couloir migratoire comme l'a souligné le rapport du BAPE sur le projet de Saint-Valentin.²⁷ Il est nécessaire de regarder l'impact des éoliennes sur certaines espèces comme les chyroptères dans un contexte où la survie de ces petits mammifères est gravement menacée par la maladie «du museau blanc» qui a tué entre 6 et 7 millions d'entre elles dans l'est de l'Amérique, où on a constaté qu'« au Québec, plusieurs mines et grottes qui abritaient des populations de milliers de chauves-souris durant l'hiver ont été touchées. Aujourd'hui, on compte généralement moins d'une trentaine de chauves-souris par site et, dans certains cas, elles ont même toutes disparu.»²⁸

4-Impact sur la valeur des propriétés

Le Bureau d'audience publique sur l'environnement concluait en 2011 sur le sujet :«À la lumière de l'information recueillie, il est possible que l'implantation de parc éolien en milieu habité influence le délai de vente et la valeur de certaines propriétés» Il recommandait au MAMROT de «proposer un devis de suivi, mais aussi réaliser une revue de la documentation et évaluer la pertinence d'une étude détaillée sur l'effet des éoliennes sur le marché immobilier.»²⁹

Le gouvernement n'a pas donné suite à cette recommandation

Une étude britannique récente conclue que la présence d'éoliennes dans le paysage réduit substantiellement la valeur des maisons d'où elles sont visibles³⁰

5- Impacts sur les technologies et coûts supplémentaires

Le ministère de l'Environnement du Canada se prépare à déployer une nouvelle technique pour s'attaquer à l'interférence provoquée par les éoliennes. Un nouveau

²⁷ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape279.pdf> p.132

²⁸ ibid

²⁹ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape279.pdf>

³⁰ <http://www.spatialconomics.ac.uk/textonly/SERC/publications/download/sercdp0159.pdf>

logiciel sera en effet incorporé au système canadien de radars, dès cet automne, pour tenter de contrer le brouillage provoqué par les éoliennes. Encore un coût indirect qui s'additionnera à la facture des payeurs de taxes!

CONCLUSIONS

Nous considérons que ce projet apporte une contribution négative à tous les points de vue pour la région sauf pour les quelques personnes qui vont recevoir les éoliennes sur leurs terres.

- Il divise les communautés, familles, amis, voisins, agriculteurs et tout le monde municipal. Des mésententes qui risquent de durer longtemps, comme nous le démontre des cas semblables dans d'autres régions rurales du Québec.
- Ce projet viendrait diminuer davantage la surface disponible de terres agricoles déjà minime au Québec et qui plus est, la surface de très bonnes terres ; cela constitue une perte de ressources exceptionnelles.
- Ça ne tourne pas rond dans l'éolienne au Québec. L'exploitation éolienne telle qu'elle se fait actuellement, selon le modèle préconisé, a un bilan négatif pour le Québec.
- Npus sommes d'accord avec Normand Mousseau, coprésident de la récente *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec* déclarait: « Dans l'éolien, il n'y a pas présentement de modèle viable, Nous vendons l'électricité sous le prix coûtant... »
- Il faut mettre fin la dictature qui transforme nos campagnes en grands parcs industriels en redonnant aux citoyens contribuables la place qui leur revient aux tables de discussions et de décisions.
- On doit briser les accointements du politique et du privé.

Recommandations

1- Nous recommandons fortement que le projet soit rejeté.

2- Nous demandons au gouvernement du Québec de déclarer un moratoire immédiat sur le développement de l'industrie éolienne, comme le recommande la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec dans son rapport dévoilé en 2014.

- Il faut évaluer la pertinence de développer l'exploitation à grande échelle de sources d'énergies alternatives à l'hydroélectricité, en regard des conclusions de la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec* qui ne voit aucun gain écologique ni économique, comme mentionné plus haut. L'argument du développement régional du gouvernement Couillard ne tient aucunement la route.

3- Nous recommandons de préconiser et de subventionner les énergies alternatives pour les particuliers et les petites entreprises tels les panneau solaires

sur les toits des résidences et les éoliennes personnelles subventionnées.

4- Le peuple québécois doit reprendre le contrôle de ses ressources collectives.

À cet effet, Québec solidaire propose :

- La création d'un organisme qui chapeaute toute la production et la distribution énergétique au Québec de même que la recherche effectuée dans le domaine
- La nationalisation de l'exploitation de l'énergie éolienne
- La mise sous contrôle public des entreprises du domaine de l'énergie

5- Québec solidaire propose aussi que ce développement se fasse selon les besoins et les ressources disponibles:

- **Établissement d'une politique énergétique** ayant comme objectifs:

- autonomie
- protection de l'environnement
- occupation harmonieuse du territoire et respect des droits des communautés

- Création d'une Charte de l'environnement qui inclura le principe de précaution³¹

- **Efficacité énergétique:** «Arrêter de chauffer dehors»

- **Électrifier les transports en commun et le chauffage** des habitations et des bâtiments et utiliser les surplus d'électricité pour alimenter ces installations.

³¹ Plan Vert http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2012/08/Plan_vert_web.pdf